



**MAIRIE
DE
SAINT LAURENT DE LEVEZOU
12620**

Tél. : 05 65 61 87 60

E. mail : mairie-stlaurentdelevezou@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
SAMEDI 26 MARS 2022 à 9H30**

Sous la Présidence de Monsieur Patrick CONTASTIN, Maire

Présents : BERTRAND Alexandra, BESOMBES Geneviève, CONTASTIN Arnaud, CONTASTIN Patrick, JUILLAGUET Franck, MALAVAL Régine, MONTHEIL Fabrice, VAISSIERE Gilbert, VIDAL Samuel.

Excusées : IZARD Nadine (pouvoir à VIDAL Samuel), PALMIER Nathalie (pouvoir à CONTASTIN Patrick)

A été nommée secrétaire : BERTRAND Alexandra.

**1 . Vote des comptes administratifs, comptes de gestion et affectations de résultats 2021
– Budget principal et budgets annexes**

Budget principal

- Section de fonctionnement :
Excédent de clôture : 138 044,55 €
- Section d'investissement :
Excédent de clôture : 6 503,18 €

Affectation des résultats :

002 Report à nouveau 138 044,55 €

Budget eau/assainissement

- Section de fonctionnement :
Déficit de clôture : - 580,55 €
- Section d'investissement :
Excédent de clôture : 83 249,88 €

Affectation des résultats :

002 Report à nouveau - 580,55 €

Budget transports scolaires

- Section de fonctionnement :
Excédent de clôture : 5 793,87 €
- Section d'investissement :
Excédent de clôture : 9 516,52 €

Affectation des résultats :

002 Report à nouveau 5 793,87 €

Budget multiservices

- Section de fonctionnement :
Excédent de clôture : 1 096,16€
- Section d'investissement :
Déficit de clôture : - 929,53 €

Affectation des résultats :

002 Report à nouveau 166,63 €
1068 Couverture besoin financement section investissement : 929,53 €

Budget lotissement

- Section de fonctionnement :
Excédent de clôture : 16 432,18 €
- Section d'investissement :
Déficit de clôture : - 33 064,20 €

Affectation des résultats :

1068 Couverture besoin financement section investissement 16 432,18 €

Budget photovoltaïque

- Section de fonctionnement :
Déficit de clôture : -1 391,06 €
- Section d'investissement :
Déficit de clôture : 3 455,79 €

Affectation des résultats :

002 Report à nouveau - 1 391,06€

2. Orientation budgétaire

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de prévoir au budget 2022 les opérations suivantes :

- Budget principal :
 - Inscrire l'opération « aménagement du carrefour route du Monseigne » por régler les derniers travaux
 - Passer tous les hameaux en Led , Saint-Laurent et Mauriac sont déjà équipés. Lors d'une réunion en mairie avec le SIEDA et Fabrice Montheil, il a été établi que 26 lampes sont concernées. L'investissement représente un total de 20 400€ TTC pour lequel la commune percevra une participation du SIEDA de 9100 € et pourra récupérer de la TVA.

- Installation de 3 lampes au lotissement, un devis a été demandé à la SLA, le montant est de 6950 € H.T
 - Equipement du cimetière de Saint-Laurent (columbarium)
 - Installation de 2 défibrillateurs (Saint-Laurent et Mauriac)
 - Aménager le Pic Monseigne
 - Changer le moteur d'une des cloches de l'église de Saint-Laurent
 - Remplacer l'ampli de la sono de la salle des fêtes de Saint- Laurent
 - Prévoir l'installation d'une table de pique-nique devant la salle des fêtes de Mauriac
- Transport scolaire :
- Achat d'un nouveau véhicule
- Eau et assainissement :
- Engager l'assainissement de Mauriac
 - Remplacer les compteurs au réservoir d'eau de Saint-Laurent et de Mauriac. Effectuer un branchement à Lescurette.
- Lotissement :
- Maîtrise d'œuvre
 - SIEDA
 - Orange

L'ensemble des membres présents acceptent ces orientations budgétaires.

3. Alimentation en électricité lotissement « Les Versants de la Coustette » tranche II : participation à verser au SIEDA

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre émanant de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal Electricité du Département de l'Aveyron qui précise que sur les travaux d'aménage de courant pour **le lotissement communal Les Versants de la Coustette II** sont évalués à 9709,28 Euros H.T.

L'ouverture, le remblaiement des tranchées ainsi que la fourniture et la pose des gaines à l'intérieur du lotissement demeurent à la charge de la Mairie.

La participation de la Commune est estimée 2912,78 Euros.

Il appartient au Conseil de s'engager, par délibération, à verser cette somme au Trésor Public.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- **De demander** au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.
- **De s'engager** à verser au Trésor Public la somme estimée de 2912,78 Euros correspondant à la fraction du financement du projet.
- Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive majorée de 5% pour frais de gestion et maîtrise d'œuvre, dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

4. Questions diverses

- Mauriac : bal de village le 30 avril et fête votive le dernier week-end de juillet

- La date du 12 août a été retenue pour une séance de cinéma
- Le conseil municipal se réunira le samedi 9 avril prochain